Standards Council of Canada

Conseil canadien des normes

Plan stratégique du CCN 2001-2004

(version du 26 février 2001)

Canada

Préface

Contexte

Le Plan stratégique 2001-2004 comprend les fondements sur lesquels reposera, au cours des trois prochaines années, l'établissement des priorités, de l'orientation et des engagements du Conseil canadien des normes (CCN). Il s'appuie sur la loi habilitante du CCN (qui définit clairement les buts et objectifs du CCN), la Stratégie canadienne de normalisation, l'Examen spécial de 1999 du vérificateur général et d'autres initiatives de planification.

Le Plan tire également parti des nouvelles ressources du CCN acquises à la suite de la réorganisation interne effectuée au début de l'an 2000 et de la restructuration des comités consultatifs réalisée au cours de l'année 1999-2000.

Processus

Dans le Plan stratégique 2001-2004, on tient largement compte des résultats du processus de deux années de consultation et d'élaboration qui ont résulté en la rédaction de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN), dévoilée en mars 2000. Ce processus sert deux propos, l'établissement d'un consensus sur de nombreux éléments d'orientation du système et de l'organisme qui le dirige. Jouant le rôle de feuille de route du Système national de normes (SNN), la SCN et les propositions relatives à sa mise en œuvre indiquent clairement les voies que doit suivre le CCN, leader du système de normes du Canada.

Organisation

La mission du Conseil, telle que le prévoit la loi régissant ce dernier, est un document unique en son genre qui fixe cinq grands **objectifs** (p.ex., *encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire*) et propose six buts à poursuivre (p.ex., *faire progresser l'économie nationale*). Ce document est en quelque sorte pour le CCN ce que de nombreux organismes qualifieraient d'« énoncé de mission ».

Le Plan stratégique 2001-2004 présente chacun de ces cinq objectifs, pour lesquels est précisé l'ensemble des stratégies à appliquer. Il décrit également de quelle façon chaque stratégie contribuera à la réalisation des buts énoncés dans la mission du CCN.

Il prévoit pour chacune des stratégies un ensemble de mesures d'impact qui permettront au Conseil, aux parties intéressées et au public de suivre les différentes étapes de mise en œuvre et de vérifier l'efficacité de ces stratégies. Ces mesures décriront également, rappelons-le, dans quelle mesure chaque stratégie servira les buts visés dans le cadre de la mission du CCN.

Le Plan présente enfin certaines des mesures que prendra le CCN dans l'application de chacune des stratégies. Le Plan d'activité annuel et le Plan d'entreprise annuel du CCN fourniront le détail de ces mesures, dont l'allocation des ressources et le calendrier de réalisation. Le Rapport annuel fera le point sur l'avancement des travaux en fonction de mesures précises et dans le cadre du Plan stratégique.

A. Mission du Conseil canadien des normes

Le Conseil canadien des normes est une société d'État fédérale que le Parlement du Canada a investie de la mission suivante.

En vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation, le Conseil a pour mission d'encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, et notamment :

1) *d'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire;*
2) *d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada;*
3) *de coordonner les efforts des personnes et organismes s'occupant du Système national de normes, et de voir à la bonne marche de leurs activités;*
4) *d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens;*
5) *d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation.*

Article 4.(1), *Loi sur le Conseil canadien des normes*

B. Activités et organisation du CCN

Le Conseil canadien des normes (CCN) est administré par un Conseil de 15 membres qui comprend des représentants de l'industrie, d'organismes non gouvernementaux (ONG) et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Il est responsable devant le Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie.

Dans la réalisation de sa mission, le Conseil canadien des normes :

- accrédite les organismes s'occupant de l'élaboration des normes et de l'évaluation de la conformité;
- représente les intérêts régionaux et internationaux du Canada en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (CEI), au Congrès de normalisation des pays du Pacifique (PASC), à la Commission panaméricaine des normes techniques (COPANT) et à d'autres organisations;
- coordonne la participation du Canada aux travaux de normalisation internationale;
- entérine les Normes nationales du Canada;
- conseille et aide le gouvernement du Canada en matière de normalisation dans le cadre de la négociation d'accords internationaux sur le commerce;
- travaille en collaboration avec les organismes de normalisation internationaux et étrangers à l'élaboration d'ententes destinées à faciliter le commerce;
- facilite la compréhension des normes et des organismes de l'évaluation de la conformité, fait connaître les avantages qu'ils procurent et favorise leur recours au pays comme à l'étranger;
- recueille et diffuse des renseignements sur les activités normatives;
- gère, au nom du gouvernement fédéral, les Points d'information canadiens de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Les 70 employés qui composent l'effectif du CCN travaillent au sein de cinq directions dans les domaines de l'élaboration des normes, de l'évaluation de la conformité, des affaires intergouvernementales et du commerce, des finances et de l'administration, et des services intégrés.

Au Canada, la plupart des travaux de normalisation sont réalisés par des milliers de bénévoles, qui siègent à divers comités techniques chargés de définir la position du Canada sur les normes internationales en cours d'élaboration ou de révision.

Le Conseil est secondé par six grands comités consultatifs qui s'intéressent au commerce, aux normes, à l'évaluation de la conformité, aux besoins des consommateurs et du public et aux questions préoccupant les organismes d'élaboration de normes, ainsi que les provinces et les territoires. Ces comités forment un ensemble équilibré de représentants du consommateur, du secteur des affaires, du gouvernement et d'ONG, qui possèdent une bonne connaissance des normes. Divers sous-comités, dont la composition est similaire, travaillent dans des domaines intéressant, entre autres, les comités nationaux du Canada de l'ISO et de la CEI, les comités de l'ISO sur les questions relatives aux pays en développement, aux consommateurs et à l'évaluation de la conformité, et les conseils canadiens de la sécurité.

C. Vision stratégique

Au cours de la prochaine décennie, **l'importance de la normalisation est appelée à croître** aux échelles nationale et internationale. Au Canada, les questions liées aux normes et à l'évaluation de la conformité sont en voie de devenir l'un des piliers des accords régionaux et internationaux sur le commerce, ainsi qu'un élément moteur de la croissance et de la diffusion de la technologie. Les normes occupent également une plus large place dans une diversité toujours plus grande de questions liées à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Au pays, l'industrie et les paliers de gouvernement cherchent à réduire les coûts administratifs et à alléger le fardeau de la réglementation tout en continuant à défendre les intérêts du public et à répondre aux besoins du marché. On a de plus en plus souvent recours à des tiers pour offrir dans le cadre de partenariats des services d'accréditation en remplacement de ceux fournis habituellement par les ministères et organismes gouvernementaux. Au Canada comme ailleurs, les normes sont de plus en plus présentes dans les questions sociales et environnementales.

Tout en se préparant à répondre aux besoins de ces nouveaux domaines d'activité, le Conseil canadien des normes (CCN) doit également reconnaître que le **système national de normes** qu'il dirige est en **pleine évolution**. Dans le passé, ce système était relativement bien défini en ce sens que le choix des participants y était déterminé, la définition des normes plus étroite et les processus de normalisation établis. Dans les années à venir, le CCN et ses partenaires seront de plus en plus amenés à manipuler, outre les normes élaborées dans un cadre officiel, des normes *de facto* temporaires, ainsi que des normes rédigées et utilisées par des coalitions et des secteurs de l'industrie. Il leur faut de la même façon reconnaître à la fois les processus de normalisation formels et ceux qui ne le sont pas, tels ceux sur lesquels on s'appuie pour mettre au point les normes relatives aux politiques d'intérêt public et les mécanismes d'évaluation de la conformité, par exemple l'autodéclaration. Enfin, le CCN doit reconnaître les nouveaux acteurs du Système national de normes – l'ensemble des personnes et des organisations qui contribuent à l'élaboration, à la surveillance, à la révision et à l'évaluation de la conformité des normes du Canada et du monde. La diversité et la nature de ces participants changent constamment. En raison des nécessités de plus en plus grandes dans le domaine de l'environnement et du vieillissement de la population, et étant donné l'importance accrue accordée au Canada à la protection de la vie privée, la santé, la sécurité et l'environnement, plus de secteurs et d'organisations s'engagent dans le processus de normalisation.

Ces tendances générales amènent le Conseil canadien des normes à prendre certaines mesures pour parvenir à atteindre chacun des objectifs visés dans le cadre de sa mission que voici :

- Pour **« encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation »,** le CCN s'efforcera de faire participer un plus grand nombre de bénévoles issus des nouveaux secteurs socioéconomiques à des activités de normalisation toujours plus variées.

- Pour **« encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada »,** le CCN se donnera comme premiers enjeux de permettre au Canada de conclure un plus grand nombre d'accords de reconnaissance

mutuelle dont il pourra tirer profit, de soutenir les activités de normalisation dans le cadre du commerce interprovincial et d'intégrer davantage les normes dans les politiques d'intérêt public.

- Pour **« coordonner les efforts des personnes et des organismes s'occupant du Système national de normes, et voir à la bonne marche de leurs activités »,** le Conseil doit :
  a) satisfaire à trois exigences fondamentales du SNN en matière d'infrastructure : ses modes de financement, ses ressources relatives à l'élaboration et à l'analyse des politiques, et l'infrastructure de communication de son site Web;
  b) au besoin, élaborer de nouveaux programmes et services, et engager de nouveaux partenaires de façon à amener sous l'égide du Système national de normes les activités d'évaluation de la conformité se déroulant actuellement en dehors du SNN.

- Pour **« encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens »,** le Conseil accordera dans ses travaux la priorité au marché mondial, notamment à l'élaboration des normes relatives au commerce électronique, la mise sur pied de systèmes internationaux d'accréditation, les nouvelles pratiques en matière d'évaluation de la conformité et les normes internationales de systèmes de management.

- Pour **« élaborer des stratégies et définir des objectifs à long terme en matière de normalisation »**, le Conseil accordera une importance particulière aux cadres d'établissement des priorités relatives aux positions nationales, aux activités de normalisation intéressant les politiques sociales et aux pratiques commerciales internes. Il s'efforcera, entre autres, d'inciter un plus grand nombre de secteurs à participer aux activités du système de normes.

D. Objectifs, stratégies et mesures d'impact

1. Encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire

Stratégies :

1.1 Promouvoir l'utilisation du Système national de normes (SNN) *(SCN)*

Raison d'être : Cette stratégie contribuera à la réalisation de tous les objectifs de la mission du CCN.

Mesure de l'impact : Nombre total de participants travaillant au sein des comités d'élaboration des normes. Nombre total de normes citées dans les lois.

Mesures à prendre :

i. Rédiger la version définitive du plan de communication du CCN et le mettre en œuvre au sein des groupes de commettants que représentent les membres du SNN.
ii. Continuer de seconder dans ses travaux le Comité du SNN sur les communications et le marketing.

1.2 Mettre en place un programme des bénévoles *(SCN)*

Raison d'être : Un grand nombre des activités du Conseil ainsi que le bon fonctionnement du SNN reposent sur le travail de bénévoles.

Mesure de l'impact : Augmentation du nombre de bénévoles et commentaires positifs émis par les bénévoles du nouveau programme.

Mesures à prendre :

i. Fournir les ressources nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme.
ii. Élaborer un matériel de recrutement, d'orientation et de formation.
iii. Mettre sur pied un système de reconnaissance du travail des bénévoles.
iv. Coordonner les programmes des bénévoles avec les OEN et autres principaux partenaires du SNN.

1.3 S'assurer que le processus de rédaction des normes appuie les objectifs de la politique sociale (SCN)

Raison d'être : Le mandat du CCN comprend des objectifs de nature économique, notamment celui de développer le commerce et la technologie, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, et d'aider et de protéger les consommateurs.

Mesure de l'impact : Chaque processus d'élaboration des normes du ressort du CCN tiendra compte des objectifs actuels et nouveaux de la politique sociale.

Mesures à prendre:

i. Réviser les documents CAN-P (documents de procédure canadiens) pertinents en vue d'y insérer les objectifs de la politique sociale.
ii. Établir au besoin des procédures et un calendrier pour la révision des documents CAN-P.

1.4 Associer les industries naissantes à l'activité de normalisation (SCN)

Raison d'être : Les industries naissantes créent souvent des emplois s'insérant dans la nouvelle économie ainsi que de nouvelles technologies clés. Par conséquent, elles sont essentielles au développement de l'économie nationale.

Mesure de l'impact : Établissement de relations avec les personnes ou les groupes responsables de la normalisation au sein des nouveaux secteurs industriels.

Mesures à prendre :

i. Rassembler des renseignements sur les activités de normalisation pertinentes dans les nouveaux secteurs choisis.
ii. Organiser des séminaires sur la normalisation à l'intention des personnes qui travaillent dans ces secteurs.

1.5 Rallier les pays en développement à l'effort de normalisation international (SCN)

Raison d'être : Le fait d'encourager les pays en développement dans leurs travaux de normalisation facilite le commerce intérieur et extérieur et favorise la coopération internationale en matière de normalisation. Cette stratégie est susceptible de contribuer à la protection des consommateurs et au développement durable dans le monde.

Mesure de l'impact : Augmentation du nombre de pays en développement recevant une aide du Canada pour réaliser des travaux de normalisation.

Mesures à prendre :

i. Fournir aux pays en développement, par l'entremise du CCC-DEVCO, l'aide nécessaire à l'établissement de leur

infrastructure administrative et technique.

ii. Établir au Canada des liens entre le CCC-DEVCO et les organisations et experts travaillant dans les domaines du commerce et du développement (p. ex. l'ACDI).

iii. Se tenir au courant des travaux en cours et préparer des rapports à ce sujet.

2. Encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada

Stratégies :

2.1 Déterminer et communiquer aux intervenants les objectifs et stratégies sous-jacents aux accords de reconnaissance mutuelle (ARM) sur le commerce (SCN)

Raison d'être : Les ARM sont un élément clé de la coopération internationale en matière de normalisation et contribuent au succès du commerce canadien.

Mesure de l'impact : Connaissance des stratégies relatives aux ARM et confiance dans ces stratégies au sein du groupe des intéressés.

Mesures à prendre :

i. Élaborer un modèle de prise de décisions stratégiques à appliquer dans le cadre des nouvelles activités relatives aux ARM.

ii. Établir des voies de communication qui permettront aux intervenants clés de participer à l'établissement des priorités en ce qui a trait aux activités relatives aux ARM.

2.2 Appuyer l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) (SCN)

Raison d'être : Cette stratégie contribuera à la réalisation d'un des objectifs de la mission du CCN qui est de faciliter le commerce intérieur.

Mesure de l'impact : Meilleure reconnaissance de l'importance des mécanismes de normalisation dans le cadre des activités liées à l'ACI et recours plus fréquent à ces mécanismes.

Mesures à prendre :

i. Repérer les occasions pour les gouvernements provinciaux et territoriaux de recourir plus souvent au SNN dans le but d'éliminer les obstacles au commerce intérieur, et proposer

d'informer le Comité des ministres sur le commerce intérieur (CMCI) de ces occasions.

ii. Envisager la mise en œuvre de mesures précises en se servant des plans de travail du CCPT.

2.3 Faire des normes et de l'évaluation de conformité des sujets de politique publique (SCN)

Raison d'être : Les politiques d'intérêt public sont axées sur la croissance économique, *le développement durable, la santé, la sécurité et le bien-être, la protection des consommateurs, et le commerce intérieur et extérieur.*

Mesure de l'impact : ???

Mesures à prendre :

i. Appuyer les efforts d'Industrie Canada et du CCPT qui ont pour but de mettre les questions relatives à la normalisation à l'ordre du jour des politiques d'intérêt public.

ii. Veiller à ce que les stratégies de communication et de marketing soient conçues en pensant aux décideurs du secteur public.

3. Coordonner les efforts des personnes et organismes s'occupant du Système national de normes, et voir à la bonne marche de leurs activités

Stratégies :

3.1 Recourir à des mécanismes de financement novateurs (SCN)

Raison d'être : La capacité du CCN de remplir son mandat dépend des innovations en matière de ressources et de services.

Mesure de l'impact : Mise en place de nouveaux mécanismes de financement.

Mesures à prendre :

i. Élaborer une proposition de financement qui vise à assurer que les ressources sont utilisées en fonction des préoccupations de première importance, dont la participation du Canada aux activités internationales de normalisation.

ii. Mettre au point un mécanisme de communication permettant d'informer les intéressés de l'état des travaux, des réalisations et du mode d'utilisation de leur temps et de leur

contribution financière.

3.2 Soutenir les comités consultatifs du Conseil dans le domaine de l'élaboration et de l'analyse des politiques

Raison d'être : Les comités consultatifs du Conseil présentent les vues du SNN dans le cadre du processus décisionnel du Conseil. Leur efficacité dépend en grande partie de la qualité du soutien offert dans le domaine des politiques.

Mesure de l'impact : Degré de satisfaction des comités consultatifs à l'égard du soutien reçu.

Mesures à prendre :

i. Déterminer pour chaque comité consultatif quelles sont les ressources nécessaires dans ce domaine.
ii. Assurer la coordination du personnel et des questions liés aux politiques relatives aux comités consultatifs.

3.3 Mettre en place une porte d'accès Web pour le SNN (SCN)

Raison d'être : Cette stratégie confirme le rôle de leader du CCN au sein du SNN et contribue ainsi à la réalisation de tous les objectifs de sa mission.

Mesure de l'impact : Commentaires des clients sur la qualité et l'utilité du site Web du CCN.

Mesures à prendre :

i. Élaborer un matériel commun de marketing et d'information et le diffuser dans l'ensemble du système en ayant recours à des messages, des thèmes, des outils et des approches de partage de l'information qui soient acceptables et utiles au SNN.
ii. Améliorer l'architecture et les outils de navigation du site en fonction des normes qui régissent Internet.
iii. S'assurer que les utilisateurs ont accès aux sites Web des organismes internationaux de normalisation.
iv. S'assurer que le site propose un ensemble d'outils efficaces et modernes facilitant la collaboration et la communication.
v. Évaluer les besoins en matière de soutien des personnes et des groupes qui n'ont actuellement pas accès à Internet.

3.4 Élaborer, au besoin, de nouveaux programmes et services permettant d'amener des programmes indépendants sous l'égide du Système national de normes

Raison d'être : Cette stratégie confirme le rôle de leader du CCN au sein du SNN et permet de réduire la répétition des efforts.

Mesure de l'impact : Réaction des autres intervenants à la mise sur pied au Canada d'un service coordonné d'accréditation.

Mesures à prendre :

i. Déterminer quels sont les programmes et les services qui pourraient être élaborés.
ii. Engager, au besoin, de nouveaux partenaires de façon à amener sous l'égide du Système national de normes les activités d'évaluation de la conformité se déroulant actuellement en dehors du SNN.
iii. Élaborer de nouveaux programmes et services sous l'égide du Système national de normes.

4. Encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens

Stratégies :

4.1 Assumer le leadership de l'élaboration de normes internationales pour le commerce électronique (SCN)

Raison d'être : Cette stratégie stimulera l'économie nationale en appuyant un élément d'infrastructure important et un secteur industriel clé. La protection des consommateurs est aussi un aspect important de l'activité de normalisation du commerce électronique. La coopération internationale en matière de normalisation est l'élément moteur de cette stratégie.

Mesure de l'impact : Nombre de mécanismes de coordination établis et leur champ d'application, nombre de propositions formelles élaborées et nombre de sièges occupés sur la scène internationale à titre de responsable.

Mesures à prendre :

i. Établir des groupes de travail, des réseaux et des forums en

vue de définir et d'élaborer des approches de normalisation relatives aux préoccupations de première importance en matière de commerce électronique.

ii. Inciter les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que les secteurs concernés à soutenir financièrement les travaux de coordination.

4.2 Travailler en faveur d'un système global d'accréditation (SCN)

Raison d'être : Les efforts déployés par le Canada en vue de l'unification des nombreux systèmes d'accréditation régionaux, nationaux et internationaux contribueront directement à *faciliter le commerce extérieur et à développer la coopération internationale en matière de normalisation*.

Mesure de l'impact : Augmentation du nombre des positions du Canada qui préconisent l'établissement d'un système global d'accréditation, présentées dans le cadre de forums régionaux et internationaux sur l'accréditation.

Mesures à prendre :

i. Tout mettre en œuvre pour favoriser l'élargissement de la portée des accords multilatéraux existants de sorte qu'ils englobent des programmes qui ne sont pas encore visés par de tels accords.

ii. Se joindre à l'Interamerican Accreditation Cooperation (IAAC).

iii. Rationaliser la participation du CCN aux activités des organismes régionaux d'accréditation en établissant les priorités dans ce domaine.

4.3 Examiner le recours à des pratiques équivalentes d'évaluation de la conformité (SCN)

Raison d'être : Au fur et à mesure qu'évoluent les approches et les outils d'évaluation de la conformité, ils ont un impact direct non seulement sur le rendement des entreprises et sur le commerce, mais aussi sur la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, ainsi que sur la protection des consommateurs.

Mesure de l'impact : Disponibilité des renseignements sur le recours à de nouvelles pratiques d'évaluation de la conformité, sur les risques et avantages qui y sont associés, et sur leurs répercussions.

Mesures à prendre :

i. Coordonner, par l'entremise du CCEC, les activités d'élaboration des politiques et de recherche des partenaires du SNN.

ii. Étudier les conditions de réussite de diverses approches, leur impact sur les divers intéressés, les coûts, les avantages, etc.

4.4 Examiner et évaluer les normes du système de management (SCN)

Raison d'être : Les normes des systèmes de management, telles celles d'ISO 9000 et d'ISO 14000, sont des approches qualité globales qui connaissent un succès grandissant. Elles influent sur la capacité de nombreuses entreprises de vendre leurs produits et leurs services au Canada et à l'étranger.

Mesure de l'impact : Volume de l'information sur les normes des systèmes de management produite et communiquée au public.

Mesures à prendre :

i. Terminer les analyses en cours et en faire connaître les résultats.
ii. Informer régulièrement les intervenants du SNN et le public des progrès réalisés dans le domaine des normes des systèmes de management.
iii. Coordonner la réalisation d'études de cas sur le terrain.

4.5 Établir un mandat plus large pour les comités techniques du CNC/ISO et du CNC/CEI (SCN)

Raison d'être : Cette stratégie contribuera à stimuler le commerce intérieur et extérieur, et favorisera la coopération internationale en matière de normalisation. Elle pourrait bien favoriser la participation des comités consultatifs canadiens dans les domaines de la politique sociale.

Mesure de l'impact : Élaboration de plans d'activité qui élargissent le champ d'action de ces comités et leur rôle au sein du Conseil et permettent d'en étendre l'influence.

Mesures à prendre :

i. Faire appel aux secteurs et aux intervenants au moment de définir les priorités liées aux activités des comités techniques et d'élaboration des politiques de l'ISO et de la CEI en vue d'améliorer l'efficacité de ces derniers.
ii. Formuler des recommandations relativement aux nouveaux domaines d'intérêt des CNC, y compris les nouveaux forums internationaux et nationaux de normalisation.
iii. Renforcer les liens établis avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans les domaines de normalisation intéressant l'ISO et la CEI.

4.6 Renforcer l'infrastructure métrologique du Canada (SCN)

Raison d'être : L'infrastructure nationale de métrologie est l'un des fondements du commerce extérieur, de la croissance économique et de la protection des consommateurs.

Mesure de l'impact : Confiance nationale et mondiale dans le système de métrologie du Canada.

Mesures à prendre :

i. Continuer d'appuyer et d'encourager l'Institut des étalons nationaux de mesure du Conseil national de recherches du Canada dans ses activités et dans chacune des facettes du rôle qu'il joue à titre d'institut national de métrologie.

5. Élaborer des stratégies et définir des objectifs à long terme en matière de normalisation

Stratégies :

5.1 Créer et maintenir un cadre de travail pour l'élaboration des positions nationales (SCN)

Raison d'être : Tous les aspects de la mission du CCN, en particulier celui de faciliter le commerce intérieur et extérieur et de développer la coopération internationale en matière de normalisation, exigent que l'on établisse les priorités des travaux et décide des ressources à y consacrer.

Mesure de l'impact : Application du cadre de travail au processus décisionnel du CCN et du SNN.

Mesures à prendre :

i. Dresser et tenir à jour la liste des activités internationales auxquelles participe le Canada.

ii. Élaborer un cadre d'établissement des priorités, des objectifs et des stratégies relativement à la participation du Canada aux forums internationaux sur la normalisation (y compris les forums régionaux, bilatéraux et multilatéraux) et décider, au moyen de ce cadre, des positions nationales à adopter dans le cadre d'ententes et d'activités internationales.

iii. Établir un plan stratégique relativement à l'accueil d'importantes activités et réunions régionales et internationales de normalisation.

5.2 Concevoir, mettre en œuvre et maintenir les procédés servant à décider des priorités en matière de normalisation dans les domaines de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des autres enjeux sociaux (SCN)

Raison d'être : Cette stratégie est directement liée à la mission du CCN qui consiste à *contribuer au développement durable, à améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, ainsi qu'à aider et à protéger les consommateurs*.

Mesure de l'impact : Nombre d'activités de normalisation prévues dans le plan de travail des comités consultatifs dans de nouveaux domaines de politique sociale.

Mesures à prendre :

i. Créer, par l'entremise des comités consultatifs, des sous-comités, des groupes de travail et autres mécanismes de consultation permettant aux intéressés d'exprimer leurs vues sur les activités de normalisation touchant la politique sociale.
ii. Établir les priorités relatives aux travaux de normalisation dans les domaines de la politique sociale en se servant, au besoin, des plans de travail des comités consultatifs.
iii. Examiner le travail du groupe consultatif de la SCN sur l'environnement pour voir s'il serait possible d'établir un modèle pour l'élaboration de nouvelles approches de normalisation dans les domaines de la politique sociale, en accordant une attention particulière aux ressources, aux relations entre les intervenants clés, aux exigences en matière de recherche, aux plans d'action et aux priorités.

5.3 Développer et maintenir la capacité de rédaction, d'analyse et de diffusion de la politique afférente aux normes (SCN)

Raison d'être : Un des éléments clés qui permet au CCN de diriger le Système national de normes est sa capacité de réaliser et de coordonner la recherche, l'élaboration et l'analyse des politiques. Cette stratégie est importante pour le Conseil en ce sens qu'elle lui permettra de suivre la plupart des orientations stratégiques du présent plan.

Mesure de l'impact : Reconnaissance, au sein du groupe des intervenants et des partenaires du SNN, de la prestation par le Conseil d'un service de qualité supérieure dans le domaine des politiques.

Mesures à prendre :

i. Déterminer les ressources nécessaires à l'embauche de personnes qui seront responsables des politiques du CCN.
ii. S'assurer que tous les secteurs opérationnels du CCN possèdent des ressources dans le domaine des politiques ou ont accès à de telles ressources.

iii. Établir des liens entre les services responsables des politiques du CCN et ceux d'intervenants clés, dont le gouvernement, les groupes sectoriels et les ONG.

5.4 Susciter une participation sectorielle stratégique (SCN)

Raison d'être : La capacité du CCN de réaliser tous les objectifs de sa mission dépend de l'établissement de liens solides avec tous les secteurs socioéconomiques pertinents.

Mesure de l'impact : Communication bidirectionnelle de renseignements entre le CCN et les principaux secteurs socioéconomiques.

Mesures à prendre :

i. Déterminer les structures, associations et réseaux sectoriels qui pourraient être intégrés dans le réseau d'autorités consultatives du CCN.
ii. Conclure avec les représentants sectoriels des accords sur la nature de leurs liens avec le CCN.

5.5 Faciliter la contribution des consommateurs à l'ALENA (SCN)

Raison d'être : Cette stratégie contribuera à la réalisation des objectifs suivants de la mission du CCN : aider et protéger les consommateurs, faciliter le commerce intérieur et extérieur, et développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Mesure de l'impact : Élaboration de moyens officiels, à long terme et efficaces favorisant la participation des consommateurs aux forums de l'ALENA.

Mesures à prendre :

i. Par l'entremise des comités consultatis et de concert avec les représentants des États-Unis, du Mexique et du milieu de la normalisation, envisager la possibilité de fonder un organisme semblable à l'ANEC.

5.6 Mettre en œuvre des pratiques cohérentes de planification d'affaires

Raison d'être : En réalisant cet objectif, le Conseil canadien des normes pourra améliorer sa capacité générale de mener à bien les programmes et les activités prévus dans sa mission.

Mesure de l'impact : Chaque direction du CCN possédera un plan d'activité annuel qui tiendra compte de la mission du CCN et dans lequel seront précisés les orientations stratégiques, les prévisions budgétaires, les exigences en matière de ressources humaines et les indicateurs de rendement.

Mesures à prendre :

i. Continuer à établir des indicateurs critiques de rendement et à évaluer la performance en fonction de ces indicateurs, et, chaque fois que cela est possible, remplacer ceux-ci par des

indicateurs d’impact.

ii. Synchroniser les activités, la planification budgétaire et la planification des ressources humaines.